



SOUTH NATION
CONSERVATION
DE LA NATION SUD

ÉTAT DE LA NATION

BULLETIN DE SANTÉ DU BASSIN VERSANT 2018

Ce bulletin de santé préparé par la Conservation de la Nation Sud résume l'état de vos forêts, de vos terres humides et de vos ressources en eau. Une surveillance régulière nous aide à mieux comprendre nos bassins versants, à cibler nos travaux quand cela est nécessaire, et suivre les progrès.



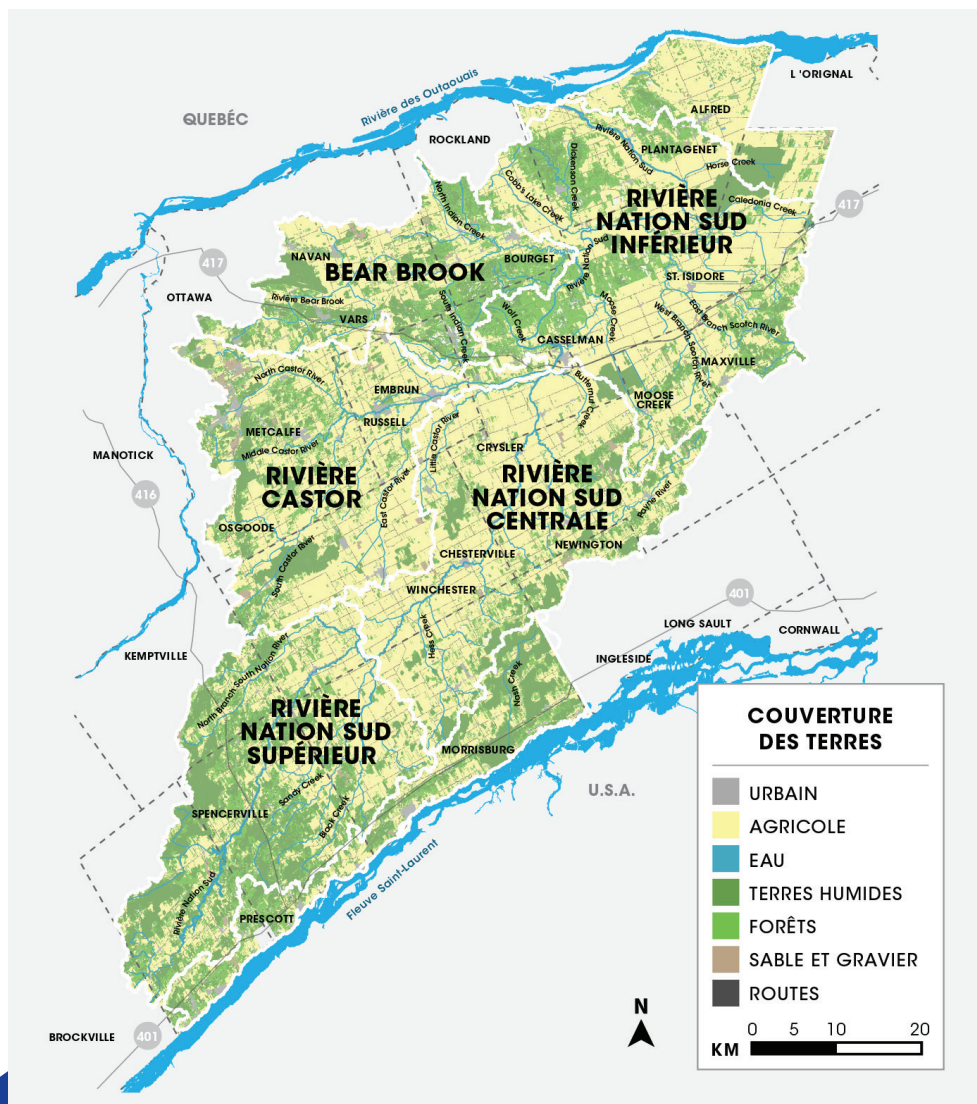
LA CONSERVATION DE LA NATION SUD

OFFICES DE PROTECTION DE LA NATURE

La Conservation de la Nation Sud (CNS) est l'un des 36 offices de protection de la nature en Ontario. Ce sont des organismes environnementaux communautaires voués à la conservation, à la restauration et à la gestion des ressources naturelles à l'échelle des bassins versants.

TERRITOIRE DE COMPÉTENCE DE LA CONSERVATION DE LA NATION SUD

Elle englobe 4 384 km² dans l'Est de l'Ontario, fournissant des ressources inestimables à des parties de la ville d'Ottawa, des comtés unis de Leeds et Grenville, des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry et des comtés unis de Prescott et Russell. De sa source au nord de Brockville, la rivière Nation Sud s'écoule vers le nord-est sur 175 kilomètres et se jette dans la rivière des Outaouais près de Plantagenet. Ce territoire comprend également les zones qui se déversent dans le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Outaouais.



QUE SONT LES BULLETINS DE SANTÉ DU BASSIN VERSANT?

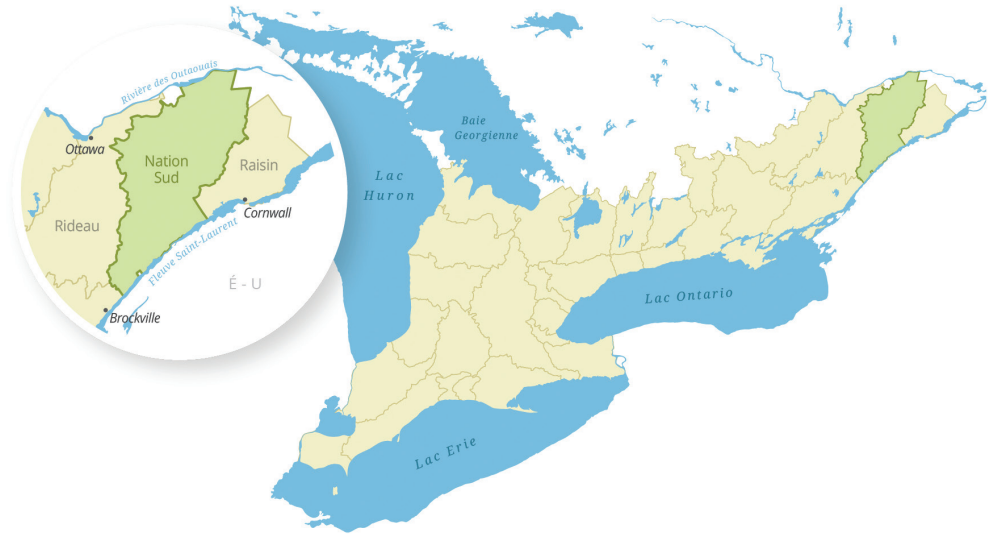
Les offices de protection de la nature de l'Ontario font rapport sur les conditions présentes dans les bassins versants tous les cinq ans. Les bulletins de santé des bassins versants utilisent les lignes directrices et les normes de Conservation Ontario élaborées par les offices de protection de la nature et leurs partenaires.

Image de la page couverture : Rivière South Nation près de Spencerville.

OÙ SOMMES-NOUS?

QU'EST-CE QU'UN BASSIN VERSANT?

Un bassin versant est une zone de terre drainée par un cours d'eau ou une rivière qui s'écoule ensuite vers un plus grand plan d'eau. Dans un bassin versant, tout est connecté. Nos actions en amont peuvent affecter les conditions en aval.



QUE FAIT LA CONSERVATION DE LA NATION SUD?

PROTECTION DU TERRITOIRE

La CNS est un organisme local qui a pour mandat de conserver, restaurer et gérer l'eau, les terres et les habitats naturels sur son territoire de compétence, une zone de 4 384 km². La CNS travaille en étroite collaboration avec les municipalités partenaires, les organismes gouvernementaux, les propriétaires fonciers et les groupes communautaires pour maintenir et améliorer l'environnement naturel.

PRÉVISION ET ALERTE DE CRUES, ET INTERVENTION EN CAS DE BAS NIVEAU D'EAU

Les données sur les informations météorologiques, les niveaux et les débits d'eau, l'accumulation de neige, et l'état de la glace, sont utilisées pour aider à protéger les personnes et les biens contre les risques naturels tels que des niveaux d'eau trop élevés ou trop bas. Pour connaître l'état du bassin versant, visitez www.nation.on.ca

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nos conseils relatifs à la planification de l'utilisation des terres et l'administration du règlement 170/06 (sur l'aménagement et la modification des rivages et des cours d'eau, et leur influence sur les terres humides) assurent la protection des personnes et de leurs biens, et que le développement n'a pas d'impact négatif sur les zones humides, les rives ou les cours d'eau.

ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET INTENDANCE

Les ateliers publics, programmes scolaires et événements locaux offrent des possibilités d'éducation environnementale. Il existe des programmes visant à fournir des conseils techniques et une aide financière aux propriétaires désirant mettre en œuvre des projets d'intendance qui améliorent et protègent le territoire.

SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS

Les données recueillies par le biais de nos activités de surveillance, que ce soit pour les eaux de surface, les eaux souterraines et l'échantillonnage de la pêche, sont utilisées pour évaluer et faire rapport sur l'état du bassin versant, identifier les changements, et cibler les activités de conservation.

PROGRAMME FORESTIER

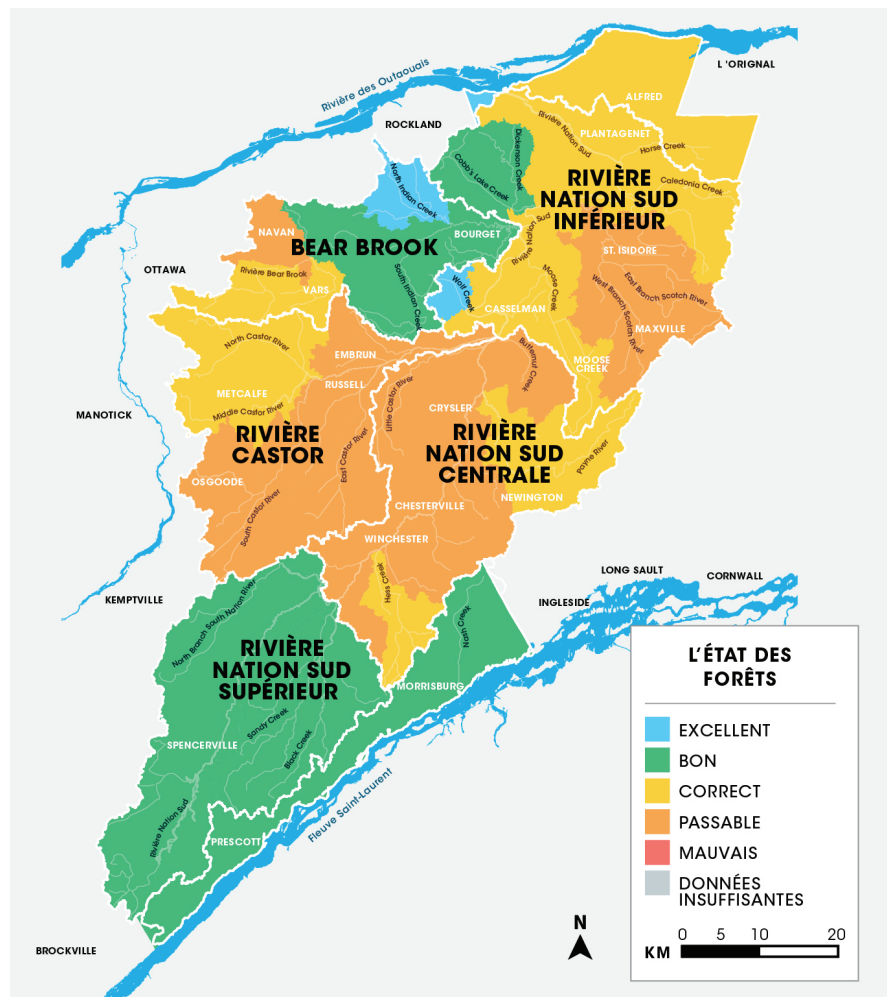
La CNS a planté 2,8 millions d'arbres localement pour former des brise-vent, contrôler l'érosion le long des berges des cours d'eau, et reboiser des terres en friche. Plus de 1 000 propriétaires fonciers du territoire de compétence de la CNS ont été servis par notre programme de plantation d'arbres. La CNS est un partenaire dans la gestion de plus de 20 000 acres de terres forestières communautaires dans l'Est ontarien. La CNS encourage l'utilisation récréative de nos forêts de manière responsable.



L'ÉTAT DES FORÊTS

Les forêts sont une partie essentielle d'un bassin versant en bonne santé. Les arbres filtrent l'air et l'eau, réduisent les inondations et l'érosion, et constituent une source de nourriture et un habitat pour la faune. Ils offrent également de nombreux avantages tant du point de vue économique que récréatif et esthétique. La qualité du couvert forestier a été mesurée à l'aide de systèmes d'information géographique (SIG) et d'images aériennes de 2014, en se basant sur :

- **LE COUVERT FORESTIER** – la superficie totale qui est recouverte d'arbres.
- **L'INTÉRIEUR DE LA FORÊT** – les zones boisées situées à 100 mètres et plus de la bordure de la forêt (requis par de nombreuses espèces pour leur survie).
- **LES ZONES FORESTIÈRES RIVERAINES** – l'étendue de forêt sur 30 mètres de chaque côté d'un cours d'eau.



Environnement et Changement climatique Canada recommande un minimum de 30 % de couverture forestière, 10 % de forêt Intérieure, et que 75 % de la longueur des rivières soit naturellement végétalisée des deux côtés.

JURIDICTION DE LA CNS

COUVERTURE FORESTIÈRE TOTALE

28%

INTÉRIEUR DE LA FORÊT

8%

COUVERTURE RIVERAINE

22%

Le couvert forestier total dans la zone de compétence de la CNS est bon à **28%**, passant d'excellent à mauvais dans un des sous-bassins. Dans l'ensemble, l'intérieur des forêts est passable à **8%**, allant d'excellent à très mauvais. La couverture riveraine est faible à **22%** et doit être améliorée sur tout le territoire.

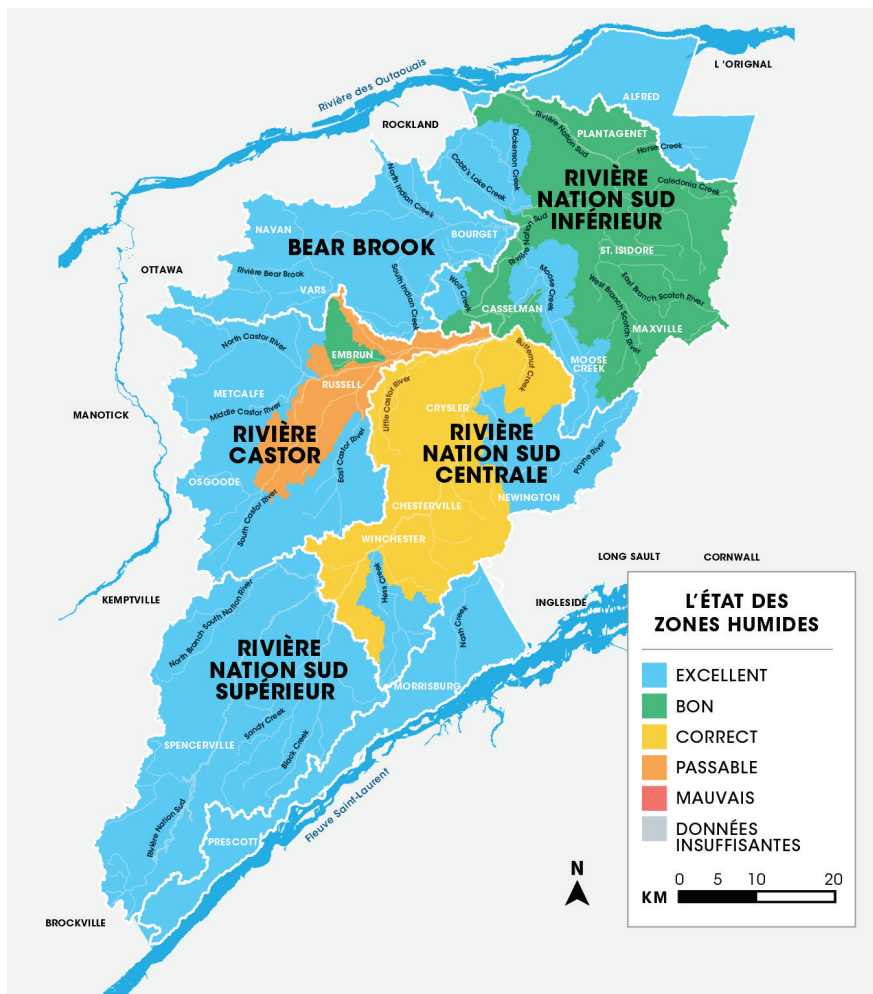
La Conservation de la Nation Sud aide les propriétaires fonciers et les municipalités à accroître le couvert forestier grâce à des programmes comme le Programme de plantation d'arbres, le Programme de ressources pour les boisés et le Programme de subventions pour l'assainissement de l'eau. Les forêts poussent lentement, mais les avantages environnementaux commencent dès que les arbres sont plantés.



L'ÉTAT DES ZONES HUMIDES

Les zones humides contrôlent naturellement les inondations pendant les débits de pointe et agissent comme réservoirs d'eau pendant les périodes de sécheresse. Elles filtrent les polluants avant qu'ils ne pénètrent dans les cours d'eau, sont un habitat important pour les plantes et les animaux, et procurent de nombreux avantages, tant sur le plan économique, que récréatif et esthétique.

- **LA COUVERTURE DES ZONES HUMIDES** – est la superficie totale qui est recouverte soit de marais, de marécages, de fagnes, et de tourbière. La couverture des zones humides est mesurée à l'aide des systèmes d'information géographique (SIG) et d'images aériennes.



Selon Environnement et Changement climatique Canada, au moins 10 % de terres humides devraient être présentes dans chaque bassin versant.

JURIDICTION DE LA CNS

COUVERTURE DES ZONES HUMIDES

17%

La couverture des terres humides sur le territoire de la CNS est excellente à **17%**, et la plupart des sous-bassins versants correspondent aux exigences minimales de **10%**. La couverture des terres humides dans certains sous-bassins versants est faible; des habitats humides devraient être restaurés dans des emplacements stratégiques.

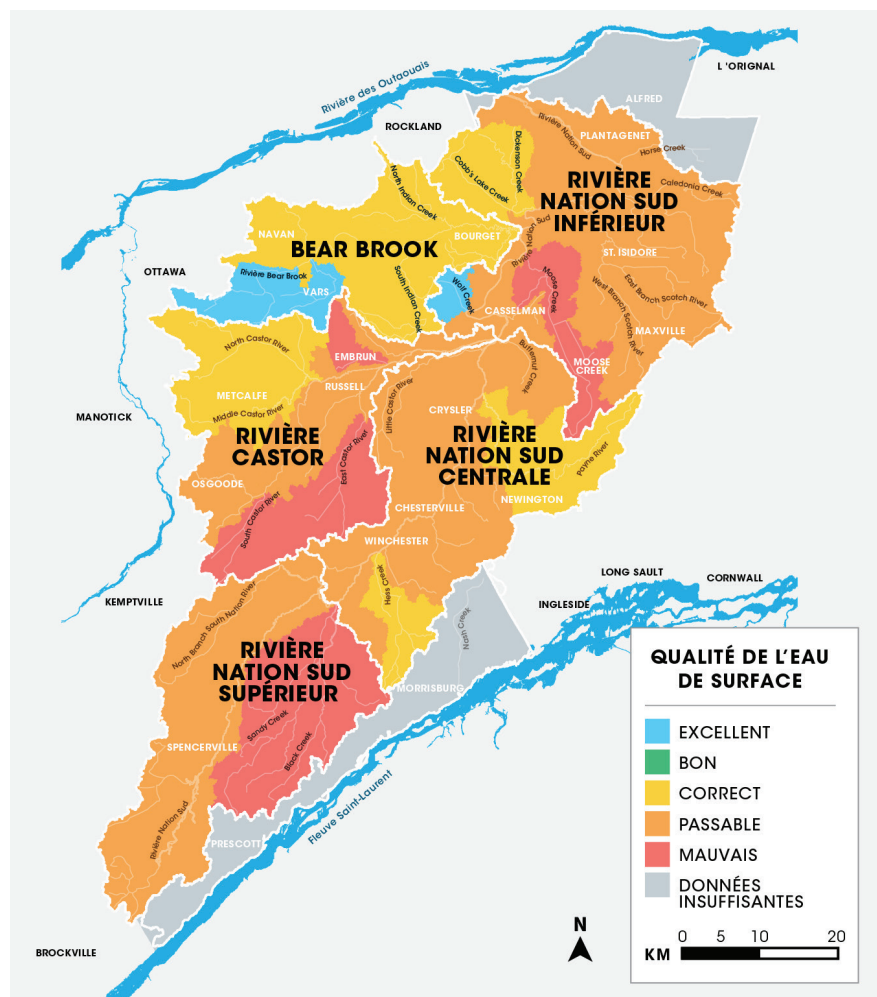
Bien que la couverture des terres humides respecte les exigences minimales, les zones humides ont été considérablement réduites au cours des 200 dernières années. Les estimations de la couverture des terres humides avant le règlement (vers 1800) pour le territoire se situent entre **40%** et **50%** - en grande partie le résultat de la dernière période glaciaire. La mer de Champlain était une étendue d'eau temporaire créée par les glaciers en retraite à la fin de la dernière période glaciaire et reliée à l'océan Atlantique. La meilleure preuve de cette ancienne mer est la vaste plaine argileuse déposée le long de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent. Cela a donné lieu à des types forestiers distincts, à de vastes milieux humides et à des écosystèmes associés.



QUALITÉ DE L'EAU DE SURFACE

Les systèmes fluviaux en bonne santé fournissent des services et des avantages inestimables qui soutiennent la vie et alimentent l'économie humaine. La qualité de l'eau de surface est essentielle pour avoir des rivières saines; les deux indicateurs qui permettent de déterminer la qualité de l'eau sont :

- **LE PHOSPHORE TOTAL** – Il est présent naturellement dans les rivières, mais peut être élevé en raison des détergents, engrais et eaux usées. Trop de phosphore total peut entraîner la prolifération d'algues, ce qui affecte les niveaux d'oxygène, et les poissons et les biotes qui vivent dans les cours d'eau.
- **LES MACROINVERTÉBRÉS BENTHIQUES** – Ce sont de petites créatures qui vivent dans les rivières, comme les insectes, les mollusques et les vers. Ils sont très sensibles à la pollution et sont d'excellents indicateurs en ce qui concerne la qualité de l'eau et la santé des cours d'eau.



Les données du Réseau provincial de contrôle de la qualité de l'eau (chimie de l'eau) peuvent être consultées sur le site Web du MEACC. Sur le site ontario.ca, recherchez réseau provincial de surveillance de la qualité de l'eau.

La qualité de l'eau sur le territoire de la Nation Sud varie d'excellente à très mauvaise. Les niveaux de phosphore dépassent systématiquement l'objectif provincial de qualité de l'eau (0,03 mg/L), tandis que les communautés d'invertébrés benthiques varient d'un état passable (non perturbées) à médiocre (altérées) selon l'endroit.

Les sites en bonne santé ont tendance à avoir une bonne couverture forestière, particulièrement le long des berges des cours d'eau (zones riveraines). Les sites devant être améliorés ont généralement un faible couvert forestier et sont sujets à l'érosion et à la sédimentation.

Les programmes administrés par la CNS offrent des subventions à frais partagés aux propriétaires pour aider à améliorer l'état des ressources en eau locales. Ces programmes sont reconnus sur le plan national et international comme des outils efficaces servant à améliorer la qualité de l'eau.

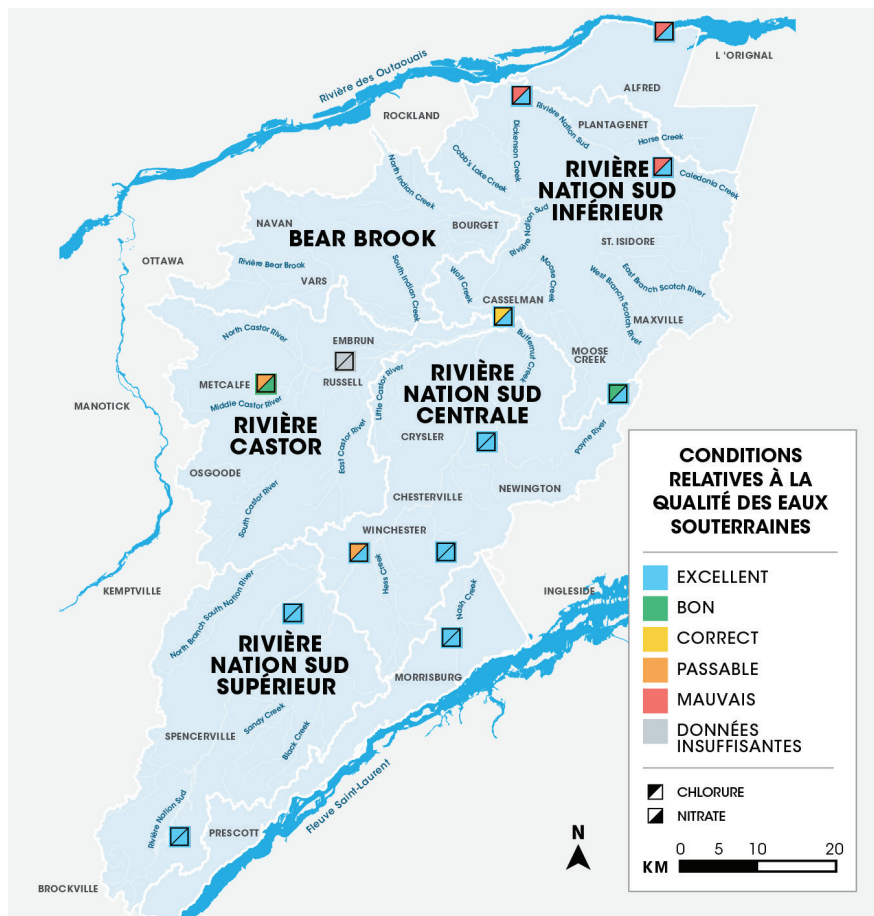


QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE

L'eau souterraines, qui se trouvent dans les aquifères souterrains est une ressource naturelle importante et vitale. Elle fournit de l'eau potable à plus de **95 %** de la population rurale de territoire.

La Conservation de la Nation Sud surveille 17 puits provinciaux du *Réseau provincial de contrôle des eaux souterraines* (RPCES) dans 13 emplacements de la province, en partenariat avec le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC). Les deux indicateurs suivants aident à déterminer la qualité de l'eau souterraine :

- **LE CHLORURE** – est un élément naturel, cependant, ses concentrations peuvent être augmentées dans les eaux souterraines peu profondes en raison de l'activité humaine (par ex. sel de voirie, décharges et systèmes septiques), et, dans les puits plus profonds, elles proviennent naturellement de la fonte et de l'inondation postglaciaires. La recommandation canadienne pour le chlorure est un objectif esthétique fixé à 250 milligrammes par litre (mg/L).
- **LE NITRATE** – peut se trouver naturellement dans les roches et les eaux souterraines; cependant, les concentrations peuvent être accrues par des activités humaines telles que des fosses septiques qui fuient et l'application de quantités excessives d'engrais. La norme ontarienne de qualité de l'eau potable pour les nitrates est de 10 milligrammes par litre (mg/L).



Les données du RPCES (niveaux d'eau et chimie) peuvent être consultées sur le site Web du MEACC. Sur le site ontario.ca, recherchez *réseau provincial de contrôle des eaux souterraines*.

Les concentrations de chlorure et de nitrate sont pour la plupart dans les normes pour ce qui est des puits. Plusieurs puits ont des concentrations de chlorure plus élevées, ce qui se produit naturellement en raison de l'influence de la mer de Champlain.

La qualité de votre puits peut être différente de celle des puits contrôlés. Visitez <https://www.ontario.ca/fr/page/les-puits-sur-votre-proprete> pour obtenir de l'information et prendre connaissance des règlements sur l'emplacement, la construction, l'entretien et l'abandon d'un puits. Si vous avez un puits privé, il est important de tester régulièrement votre eau pour détecter les bactéries et autres impuretés. Contactez votre service de santé local pour obtenir des tests d'eau gratuits.



Le personnel complétant des relevés à McKinnon's Creek, un ruisseau du sous-bassin hydrographique Bear Brook.

ENSEMBLE, NOUS POUVONS AMÉLIORER L'ÉTAT DU BASSIN VERSANT DE LA NATION SUD

DEVENEZ INTENDANT DU BASSIN VERSANT!

En travaillant ensemble, nous pouvons faire la différence. L'amélioration de la santé du bassin versant de la Nation Sud nous oblige à faire des choix équilibrés qui concilient les préoccupations environnementales et la réalité quotidienne. Si vous cherchez à améliorer votre propriété tout en privilégiant la santé des humains et la qualité de l'environnement, voici quelques exemples d'initiatives de protection environnementale que nous pouvons vous aider à entreprendre.

QUE PEUT FAIRE VOTRE COLLECTIVITÉ?

- Plantez des arbres et des arbustes indigènes sur les terres en friche et le long des rives.
- Agissez de manière responsable en faisant pomper et inspecter votre système septique tous les 3 à 5 ans.
- Réduisez votre consommation de produits chimiques ménagers, y compris les détergents, les nettoyeurs et les produits chimiques pour la pelouse.
- Soutenez les décisions d'aménagement du territoire qui protègent les éléments du patrimoine naturel et améliorent les écosystèmes.
- Participez aux initiatives locales de surveillance de l'eau vérifiant sa qualité et sa quantité.

SUBVENTIONS DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE L'EAU

Les propriétaires fonciers du territoire de la compétence de la CNS ont la possibilité d'obtenir du financement dans le cadre de projets à coûts partagés visant l'amélioration de la qualité de l'eau, notamment pour l'instauration de diverses mesures de contrôle de l'érosion des berges ou pour les opérations d'obturation d'un puits désaffecté. La CNS offre aussi de l'aide dans le cadre du Programme municipal de subventions pour l'assainissement de l'eau en milieu rural d'Ottawa, en partenariat avec la Ville d'Ottawa et l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario.

PROCURER DES ESPACES NATURELS ET DES OPPORTUNITÉS DE SE RENDRE À L'EXTÉRIEUR

La CNS veut que vous sortiez en plein air et profitiez des espaces naturels. La CNS a plus de 12 000 acres d'espace naturel public comprenant 14 parcs et sentiers à fréquentation diurne, 9 points d'accès à la rivière, 5 itinéraires de canoë/kayak le long de la rivière Nation Sud, et 2 géo-passeports. La CNS vise à acquérir des propriétés importantes pour l'environnement, et à protéger des ressources naturelles qui sont essentielles pour les générations futures.

PROGRAMME DE RESSOURCES POUR LES BOISÉS

Souhaiteriez-vous économiser jusqu'à 75 % sur vos impôts fonciers, tout en optimisant le potentiel de votre terrain boisé? Le Programme de ressources pour les boisés de La CNS préconise la gestion efficace et durable des forêts et favorise l'augmentation du couvert forestier sur l'ensemble du bassin. Une représentant du Programme de ressources pour les boisés pourra vous aider à mieux comprendre la valeur de votre boisé ainsi que les bénéfices qui y sont associés.

SERVICE DE PLANTATION D'ARBRES

Tout le monde bénéficie de la plantation d'arbres adéquats sur un terrain. La CNS collabore avec Arbres Ontario pour offrir aux propriétaires fonciers du territoire de la compétence de la CNS la possibilité d'obtenir des semis ou des services de plantation ou de préparation des sites à coût nominal. Dans le cadre du programme « Acres en verdure » de la Ville d'Ottawa, les propriétaires fonciers des régions rurales peuvent obtenir des conseils et de l'aide pour la préparation d'un bon plan de plantation sur leur terrain, ainsi qu'une source de stock de plantation approprié.

Ce rapport sur l'état du sous-bassin versant a été produit d'après les lignes directrices du rapport 2017 des offices de protection de la nature.

